



129, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 101, Chandler (Québec)
G0C 1K0

Tél. : (418) 689.4313
Télec. : (418) 689-5807
mrc@rocherperce.qc.ca

321 P NP DM68

Chandler, 23 octobre 2015

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette 6211-24-085

Monsieur Maxandre Guay-Lachance, coordonnateur du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Appui au projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de
Rimouski-Neigette

Monsieur,

La MRC du Rocher-Percé est située à la pointe sud-est de la Gaspésie, elle est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIE). Bien que la MRC n'accueille aucun parc éolien sur son territoire, nous avons suivi de près le déploiement des parcs en Gaspésie et au Québec. La MRC du Rocher-Percé vient par la présente apporter son appui à la réalisation du projet de parc éolien Nicolas-Riou.

Nous apportons cet appui pour différentes raisons dont notamment pour les bénéfices qu'en retirera la RÉGIE à titre de copropriétaire, et dont une partie nous sera distribuée. De plus, les retombées régionales seront très importantes, les petites communautés comme les nôtres ont besoin de sources de revenus supplémentaires pour maintenir les services aux citoyens. Il faut se rappeler que le parc sera en production pendant 25 ans.

Il faut également considérer que l'énergie éolienne est une énergie propre, qu'elle contribuera à décarboniser le Québec, réduisant les gaz à effet de serre afin d'améliorer l'environnement de la société québécoise. Nous comprenons les appréhensions de certains citoyens ou groupes, mais dans les faits, bien peu seront affectés par les éoliennes. L'expérience vécue démontre qu'il y a beaucoup d'inquiétude à l'annonce d'un projet et qu'il en demeure bien peu une fois le parc en opération.

En terminant, nous souhaitons que le BAPE transmette au ministre responsable une recommandation positive. Cette recommandation doit s'appuyer sur des faits et non sur des appréhensions non fondées.

Vous remerciant de prendre en considération ces éléments, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées

André Boudreau
Préfet suppléant
AB/hr
